

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 30 mars 2023	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement l'après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Lors de la surveillance, l'établissement fournit une orientation positive aux enfants.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- L'administration des fiches des médicaments est évidente, le parent fournit une autorisation pour administrer un médicament.
- La programmation est planifiée et documentée.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Observations: La sieste et les jeux libres
- Discussions avec les éducatrices concernant le rôle d'éducatrice et de l'aide de soutien, la documentation et la planification, les médicaments et l'aire de la sieste.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 30 mars 2023

Date

original signé par
Jessica Levesque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 30 mars 2023

Date